



Systeme D

Le journal de l'Association Nationale des Candidats
aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP)

N°18

Au sommaire

Les États Généraux, suite et fin ?

Pages 2 à 5 et lire également
l'intervention de l'ANCMSP à
Grenoble en dernière page

Enquête sur les heures complémentaires

Pages 6 à 8

Testé pour vous : la position du missionnaire...

Page 9

... et le LMD à Lille

Page 10

Les « sans droits » de Sciences-Po

Page 11

La vie de l'association et les recrutements

Pages 12 à 15

Systeme D

c/o Université de Paris I
Département de science politique
17 rue de la Sorbonne
75231 PARIS CEDEX 05

Directrice de la publication
Magali Boumaza

Rédaction

Ivan Chupin, Nicolas Hubé, Hélène Combes, Olivier Grojean, Jérémie Nollet, Emmanuelle Le Texier, Vincent Nguyen Van Hai, Elise Cruzel, François-Xavier Dudouet, Roselyne Rochereau, Nicolas Kaciak

Secrétariat de rédaction
LM Conseil

Conception graphique
Pierre Marly

Dessin
Simon's Brothers Ltd.

Meilleurs postes pour 2005

Cette année, votre association préférée vous livre en guise d'étrennes, un numéro de *Systeme D* entièrement relooké. En ce début d'année déjà bien consommé, nous vous présentons, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux. Nous espérons que cette nouvelle année verra la publication de postes en science politique à la hauteur des ambitions d'une discipline dynamique dont ses jeunes représentants se sont singularisés par leur mobilisation.

Rappelez-vous : le 9 janvier 2004, l'ANCMSP lançait, avec le soutien de l'AECSP, une pétition intitulée « *Qui veut la mort des sciences humaines et sociales (SHS) ?* » qui marquait une mobilisation de plusieurs mois des membres du bureau de l'ANCMSP. La récolte de plus de 2 500 signatures et surtout l'implication dans les États Généraux jusqu'à la fin du mois de juin 2004 et enfin, la préparation des Assises de la Recherche à Grenoble dont vous lirez un compte-rendu dans ce numéro.

Pour autant, il convient de tirer avec justesse, les conséquences de ce mouvement des chercheurs et des jeunes chercheurs. Si l'offre de la seconde session de recrutement de maîtres de conférences a été plus généreuse que de coutume (obtention de 9 postes), elle ne permet pas toujours d'accueillir l'ensemble des candidats dont la qualité est par ailleurs unanimement saluée et dont le nombre croît d'année en année. L'inadéquation entre la qualité de la formation doctorale et les débouchés offerts, les libéralités que les doctorants sont contraints d'accepter pour financer leur thèse, même dans les institutions les plus prestigieuses sont autant de facteurs qui nuisent à l'attractivité de notre discipline et à son développement. Se pose aussi le casse-tête des heures complémentaires qui, d'un côté, nuisent à la création de postes, mais permettent aussi d'en créer en retour... et que dire quand celles-ci sont tout simplement laissées en vacance, donc en précarité ?

Ces difficultés rejoignent la crise que traverse actuellement la recherche et l'enseignement supérieur et posent

la question de la transformation de l'Université française et par là même de notre discipline. La science politique évolue, ses objets se transforment. Notre discipline, dans le dispositif de la réforme LMD – dont les incohérences sont nombreuses – rencontre souvent des difficultés à s'inscrire dans les nouveaux enseignements à vocation professionnelle. Si dans certaines universités ce tournant a été bien négocié, en arguant de l'expertise que les politistes apportent aux pouvoirs publics, force est de constater que certains objets autrefois canoniques de la discipline ne satisfont plus aux injonctions d'une politique néo-libérale où les sciences sociales sont reléguées au rang de « *supplément d'âme* ».

Respecter les procédures

Le sort réservé aux SHS dans les orientations actuellement prises par le gouvernement sont plus qu'inquiétantes. Au point que l'avenir de notre discipline dépendra aussi de notre capacité à justifier de notre utilité sociale. A ce titre, le 4ème salon des thèses qui se tient à Paris le 4 février prochain devra se montrer à la hauteur de ces enjeux de réforme et de transformation de la discipline.

Enfin, l'ANCMSP, dont un des rôles consiste à veiller au respect des procédures de recrutement, ne peut se satisfaire de la dernière session de l'automne 2004. Résistances de certaines commissions, non respect de la procédure par d'autres, les jeux sont souvent déjà faits – au mépris des candidats. Ce constat d'échec, dans certaines universités, est d'autant plus condamnable qu'il existe une charte des recrutements négociée avec l'AECSP depuis avril 2003 ■

Visitez
notre site web :
www.ancmosp.org

Ma vie au pays

L'ANCMSP s'est retrouvée associée dans le Comité d'initiative et de proposition. Choses vues au sommet des États Généraux.

En février 2004, Etienne-Emile Baulieu et Edouard Brézin, respectivement président et vice-président de l'Académie des sciences ont une idée. Ils proposent de créer un comité de médiation et de dialogue entre les chercheurs et le gouvernement. Composé de personnalités scientifiques (prix Nobel notamment), de chercheurs responsables de section au CNRS, de quelques présidents d'universités nommés par la CPU (Conférence des présidents d'université), d'une pincée de représentants syndicaux et de membres du mouvement Sauvons la recherche (SLR). La formation de ce comité pose problème. Dans sa première mouture il ne comporte quasiment pas de jeunes, de précaires, très peu de femmes et presque aucun chercheur de sciences humaines et sociales (SHS). Merveille, l'ANCMSP a cela en magasin : des spécimens qui remplissent tous les critères minoritaires. Sur proposition de SLR, nous serons donc de la partie !

Assemblée de potaches

Très vite se pose l'épineuse question du positionnement du Conseil d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique (CIP, ex-comité Baulieu-Brézin) vis-à-vis du mouvement Sauvons la recherche et la place que ce dernier et ces comités locaux vont jouer dans la vaste consultation qui est lancée à l'échelle nationale. En effet, en mars 2004, en parallèle de la création du CIP, les Cloeg (Collectif locaux des États Généraux) sont mis en place. Quel sera le rôle du CIP, quel sera celui des Cloeg ? Ces derniers fourniront-ils au CIP un rapport que le second inclura dans les conclusions de son propre travail ? Ou le CIP se soumettra-t-il à « la souveraineté populaire » du second, ne devenant qu'une courroie de transmission

de ces travaux ? Des semaines durant, la question ne sera pas tranchée, laissée dans le vague, en partie volontairement peut-être, dans l'attente d'une évolution des rapports de forces internes au CIP... qui finira par venir.

En attendant, un jour par semaine, le CIP auditionne des personnalités de premier plan de la recherche. Passent alors à la moulinette du CIP des personnes aussi diverses que la directrice de Saint-Cyr, un responsable de la Confédération paysanne ou du Medef, le directeur général du CNRS, la directrice de l'INRA, le directeur scientifique de la FNRS ou le directeur du CEA... Le CIP bouillonne, brouillonne, s'agite souvent et offre parfois l'étonnant spectacle d'une assemblée de potaches... quinquagénaires voire sexagénaires (qui parfois même s'endorment en pleins débats) ! Brocardés, certains intervenants menacent de quitter la salle à l'instar du directeur de Centrale vertement critiqué par des physiciens et non des moindres (un prix Nobel notamment). Bref, le CIP joue autant le rôle de catharsis pour une élite de chercheurs que de commission consultative. Étonnamment, ce très officiel CIP se transforme même, parfois, en espace de libre parole loin des carcans disciplinaires, et devient un lieu assez fascinant permettant d'avoir un panorama de la recherche, des ses EPIC et EPST, de ses spécificités disciplinaires mais surtout de la grande constance des problèmes rencontrés.

La liste des membres du CIP a été approuvée par le gouvernement. Même si Jean-Pierre Raffarin n'aurait cependant pas daigné jeter un coup d'œil à sa composition finale. Les quelques moyens techniques et financiers promis par le gouvernement n'arriveront jamais. Le webmestre du CIP est payé par l'Association française de physi-

que. Les membres provinciaux du CIP se font rembourser le déplacement par leur université ou leur labo mais avancent l'argent. Le conseil économique et social (CES) qui nous accueille dans ses locaux n'apportera pas le soutien logistique promis et très vite rechigne à donner des salles. Le bureau du CIP (Baulieu, Brézin, Trautman, Wollman) est parfois reçu par les instances officielles mais les autres n'apercevront jamais l'ombre d'un politique ou d'un représentant des ministères concernés.

Les lieux de réunions traduisent bien la lente décadence du CIP. Dans un premier temps, une luxueuse salle du CES héberge nos travaux. Quelques semaines plus tard, sans le sou, le CIP, à son grand soulagement, est recueilli par le collège de France ; ses membres quittent le XVI^{ème} arrondissement pour « réintégrer » le quartier latin. Les travaux continuent sous l'œil de Pierre Mendès-France, dont les portraits et photos ornent notre salle de travail. Plus d'immense table ovale, plus de cérémonial pour prendre la parole et obtenir le micro.

SLR mène la barque

Et chemin faisant, le CIP s'encanaille, perd son côté guindé et glisse doucement mais sûrement vers SLR. L'équation est simple : les membres nommés sur proposition du gouvernement disparaissent peu à peu ; le CIP nous occupe un à deux jours par semaine de début mars à fin octobre (une journée de plénière, une journée de travail par groupe thématique) sans aucune forme de rétribution matérielle. Alors, le jeune cadre dynamique, roi de la net-économie quitte bien vite le navire. D'autres ne sont tout simplement jamais montés à bord ! Certains aussi, se laissent séduire par SLR. Un haut fonctionnaire de Bercy, ayant dirigé l'administration d'établissements de recherche, s'acquine avec les chercheurs et devient une pièce fondamentale, nous livrant une exégèse du fonctionnement de Bercy. Textes et proposition du CIP sont présentés le plus souvent par Alain Trautmann qui fait preuve d'une efficacité implacable (ce qui lui vaut les foudres de certains...).

Bref, trois mois après le début des tra-

des prix Nobel



vau, on peut presque dire que SLR mène la barque. Le rôle du CIP dans le processus des États Généraux se précise : il ne sera qu'une courroie de transmission, que l'opérateur - certes central - de son organisation. Les dizaines d'auditions réalisées ne seront que symboliques et relationnelles. Aucune trace ne figurera dans le texte final des États Généraux même si tout ce travail aura servi à impliquer dans la réalisation de ce dernier une multiplicité d'acteurs de la recherche. Disons le quand même : jusqu'au dernier moment, il faudra endiguer les velléités de certains pour que le CIP n'apparaisse que comme une composante des États Généraux et pas comme le co-auteur, avec les États Généraux, du texte final.

Tout au long de ces mois de printemps, parallèlement, dans les régions, les Cloeg ont mis en place un vaste processus participatif. Des groupes planchent sur la relation de la science à la société, la réorganisation des structures de recherche, la place des acteurs de la recherche ou encore sur les procédures d'évaluation. Mais très vite une évidence s'impose : la très faible mobilisation des sciences sociales, sauf quelques exceptions locales (Lille, l'IRESO, etc.).

En partie sans les SHS, le processus suit cependant son cours. En juin, une réunion rassemble les responsables de tous les Cloeg et le CIP : le Cloeg des Caraïbes (Martinique, Guadeloupe, Guyane) est présent, un Cloeg Nord-Sud (autour de l'Institut de Recherche et Développement) et aussi le Cloeg

« jeunes chercheurs », réunissant des post-doctorants expatriés aux quatre coins de la planète. Ce dernier a créé un espace virtuel et interactif sur Internet qui s'avère être une vraie marmite à idées. Si la mise en retrait du CIP se profilait, l'affirmation des responsables des Cloeg pèse de manière déterminante dans le cours que prennent les événements. Lors de cette réunion CIP-Cloeg, il est décidé que pendant l'été, les membres du CIP entourés de représentants de Cloeg réaliseront les travaux de synthèse. Entre fin juin et mi-juillet, dans chaque région ou dans chaque ville possédant un Cloeg, des États Généraux régionaux sont réalisés. A Paris, les débats sont houleux. Face aux positions très libérales de certains - la génération des 40-50 ans qui ne rêvent que d'une recherche financée sur projet pour échapper à des mandarins à la renommée internationale qui captent tous les financements - le parfois contesté CIP apparaît alors comme le défenseur d'un financement stable des structures de recherche.

L'humiliation évitée

Juillet-août, les architectes des synthèses s'échinent à la tâche. Certains groupes s'arment de méthodes de synthèse précises, permettant de pondérer les propositions, de noter la récurrence de certains points ou en revanche les lacunes dans les 2 500 pages de propositions des Cloeg. Certaines propositions déchirent les groupes de synthèses : la question des chercheurs associés ou la

création d'un statut d'enseignant non chercheur à l'université qui ne sera finalement pas proposée. Une première mouture est enfin bouclée en septembre, redescend au niveau local et est remaniée en fonction des remarques. Mi-octobre, le texte est enfin près. Sept mois de travail et des milliers de mains ! Des propositions importantes pour les jeunes chercheurs sont écrites noir sur blanc (la reconnaissance du doctorat, la diminution des charges d'ATER, la demande d'un statut unique des doctorants, la recomposition des carrières, la fin des libéralités, des décharges de services de 50 % pour les maîtres de conférences en début de carrières...) et déjà un acquis considérable : la reconnaissance de notre place dans le système de recherche comme acteur fondamental, producteur de savoir (et non pas comme étudiant). Bien peu sont les titulaires qui, à la fin des États Généraux, utilisent encore le terme d'étudiants pour parler des thésards !

Bref, les États Généraux sont un processus qui fera date, dans ces méthodes et dans sa capacité de mobilisation, mais qui ne constitue qu'une première étape. Si l'on ne peut que déplorer la faible présence des SHS, l'humiliation a été évitée grâce au surinvestissement de certains de leurs membres (et surtout parmi les jeunes chercheurs !). Mais aussi parce que les clivages pertinents ne sont pas les clivages disciplinaires mais bien ceux qui existent entre science fondamentale et science appliquée, recherche à l'université et recherche dans les organismes, titulaires et précaires ■

« La mobilisation des SHS a été lamentable »

Isabelle Sommier est maître de conférences en science politique à Paris I, directrice du Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS). Elle a joué un rôle important dans le mouvement Sauvons la recherche qui a débouché sur la tenue d'États Généraux (EG).

Q u'est-ce qui vous a amené à vous engager dans le mouvement Sauvons la recherche (SLR) ?

Cet engagement m'a semblé naturel ! La situation de la recherche (et de l'université) empirait d'année en année sans aucune réaction (d'où le titre « *le Silence des Agneaux* » du premier texte des biologistes en décembre 2003). En janvier, on a assisté à un réveil de la communauté scientifique avec la diffusion de diverses pétitions (SLR, Sauver les SHS ou celle contre la destruction, par le CNRS ; des thèses des candidats). J'étais convaincue que c'était en prenant appui sur le texte initié par les sciences expérimentales que l'on pouvait obtenir le plus d'écho possible.

Dans quel état d'esprit êtes-vous entré au collectif national SLR ?

Je m'y suis rendue avec un sentiment d'infériorité due à mon statut de maître de conférences et de directrice de laboratoire, à mon âge, à mon sexe et à mes objets de recherche. Bref, avec pas mal de préjugés sur ce que pouvaient bien être ces 'vrais' scientifiques. Je m'attendais à des hommes d'un certain âge me regardant de haut parce que je faisais des « sciences molles ». Dans les faits, j'y ai trouvé des personnes très ouvertes d'esprit, ayant une réelle attente quant aux sciences sociales et une grande humanité. Le milieu des sciences expérimentales me renvoyait l'image idéale que je me faisais de la communauté scientifique, aux antipodes de l'individualisme que je vivais depuis une dizaine d'années en SHS.

La place des sciences sociales dans la mobilisation vous a-t-elle satisfaite ?

Pas du tout. Si l'on met de côté les efforts de quelques-uns d'entre nous, la mobilisation des SHS a été lamentable et ce, jusque dans les EG. Par exemple la mobilisation sur Paris I a été un échec cuisant ! Je me suis épuisée à y organiser des réunions de site qui rassemblaient une poignée de personnes. Et encore : au moins là, on a organisé des réunions et des débats, mêmes peu fournis ! Aujourd'hui, certains sont dans la déploration et disent : « *nous n'avons pas été écoutés* ». Mais le problème est autre : pour être écoutés, encore aurait-il fallu y aller !



Ne trouvez-vous pas que la science politique a fini par représenter l'ensemble des sciences sociales ?

La mobilisation, forte par rapport aux autres SHS, de la science politique repose sur un phénomène générationnel, le rôle de locomotive de certaines personnes et le fait que la discipline disposait déjà d'une structuration via l'ANCMSP, ce qui facilitait grandement l'information.

Au final, êtes-vous satisfaite des propositions qui sont sorties des EG ?

La mobilisation a permis l'affirmation d'une communauté autour de grands principes : l'emploi des jeunes et le pari sur l'avenir, l'attachement à un statut public et à des financements pérennes, l'affirmation d'une fierté pour ce métier. A ma connaissance les mouvements de 1982 et de 1956 n'étaient pas de cette ampleur participative. Mais on peut être déçu par le manque d'audace de certaines propositions. C'est normal : le texte est l'expression d'un compromis et la balance a nettement penché sur les propositions les plus « réalistes » et/ou faisables sans trop de bouleversements. Les EG ont été tiraillés par une tension entre la volonté d'une transformation en profondeur du système et la crainte d'aller dans le sens des projets gouvernementaux de démantèlement des EPST. Le souci de préserver l'existant a prévalu et notamment celui de sauvegarder le CNRS. Au total, les EG sont remarquables en tant que processus, mais sur bien des points décevants quant à leurs résultats.

Emettez-vous des réserves sur certaines propositions ?

J'ai deux grands désaccords : l'agence de financement (le Cofips) et les CDD. On peut les comprendre comme des propositions qui résolvent des problèmes quotidiens dans un laboratoire. Toutefois, elles présentent des risques : Concernant les CDD (statut de chercheur associé), il s'agit d'aménager un sas entre le doctorat et le recrutement afin de répondre notamment à une demande des biologistes. Mais l'usage qui peut en être fait est extrêmement dangereux quand par exemple le gouvernement traduit la revendication en : « *les chercheurs réclament un CDD sur cinq ans* ». Quant à l'agence de moyens, d'accord si l'on chiffre avec une très grande précision le rapport entre les financements pérennes et les financements par projets pour préserver les laboratoires et garantir la liberté de la recherche, notamment des « projets blancs » ; ça a fini par être le cas mais au prix d'un vrai bras de fer. N'oublions pas ce pourquoi nous nous sommes mobilisés ■

Sale LOP

Le projet de Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation (LOP) en France vise plus que jamais à assujettir la recherche publique aux injonctions du privé. En refusant de prendre en compte les doléances de la communauté scientifique, le gouvernement consacre un divorce que notre tour d'ivoire de savant a autant contribué à créer qu'à dissimuler. Avant de se mobiliser le 4 février contre le projet, les anti-LOP prennent la parole.

Suite à la mobilisation de la communauté scientifique l'hiver dernier et les États généraux qui lui ont succédé, le gouvernement s'était engagé à faire adopter une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la recherche française. Une première version de ce texte est disponible depuis la mi-janvier 2005.

Ce texte a provoqué de nombreuses réactions tant sur les diverses listes de discussion Internet que dans la presse. Principaux reproches : une recherche publique de plus en plus pilotée par l'innovation, l'agence de moyens qui risque d'absorber la quasi-totalité des crédits de recherches au détriment des EPST et des universités, et l'indigence du plan pluriannuel de l'emploi.

Le pilotage de la recherche publique par l'innovation est notamment consacré par la création d'un Haut Comité pour la Recherche et l'Innovation (HCRI) composé à parité de représentants de l'État, de chercheurs et d'industriels, tous nommés par décret. Il s'agit de fondre en une seule la proposition des États Généraux pour un Haut Comité de la Recherche avec celle de Jean-Louis Beffa qui préconisait la création d'une Agence de l'Innovation. Cette mesure, si elle voit le jour, ne signifie rien d'autres que la fin de l'autonomie de la recherche publique française au profit

d'un assujettissement aux prescriptions des entreprises privées qui ont de plus en plus de mal à justifier auprès de leurs actionnaires leurs dépenses en Recherche et Développement (R&D).

La création de l'Agence nationale de la Recherche destinée à financer la recherche publique sur programme constitue le bras armé de cette offensive néo-libérale. Les États Généraux avaient demandé que la répartition des crédits entre EPST et universités d'un côté et l'agence de l'autre respecte le principe suivant : pour 30 € versés à l'agence pour la recherche sur projet, 70 € seraient alloués aux dotations des laboratoires. Or sur ce point, la LOP ne prend aucun engagement.

Priorité au secteur privé

Au contraire le travail de reconstitution des chiffres avancés laisse prévoir que l'essentiel des fonds ira à l'agence. Plus graves, les priorités décidées par le gouvernement concernant l'allocation des ressources de l'agence pour 2005 sont : les sciences du vivant (pharmacie et beauté), le développement durable (énergie et automobile) et les technologies de l'information et de la communication (téléphonie et informatique). Autant de domaines où le secteur privé est fortement présent.

La politique de l'emploi suit très logiquement l'esprit des dispositifs mis en place avec le HCRI et l'Agence nationale pour la Recherche. La création annoncée de quelques 800 postes de chercheurs et enseignants-chercheurs est bien loin des 3 000 postes demandés par les États Généraux. Le statut de chercheurs associés pour les post-doctorants, qui seraient employés sur des CDD de 3 à 5 ans, est l'aboutissement logique de cette entreprise de privatisation de la recherche.

En multipliant les CDD parmi les jeunes chercheurs, le gouvernement renforce leur dépendance à l'égard des programmes de recherche tout en créant les conditions de leur docilité. Si un jeune docteur doit être recruté, pourquoi le faire passer par un sas de précarité, si ce n'est pour le débarquer au bout de quelques années ou prolonger le mode de gestion par CDD indéfiniment ?

Offensive néo-libérale

Cette offensive néo-libérale illustre la rupture entre le monde de la recherche et les milieux administratifs, politiques et économiques. Trop longtemps, nous avons cru que notre statut et nos institutions nous préservait de toute ingérence extérieure, oubliant que nous ne sommes que des dominés parmi les dominants. Depuis longtemps notre autonomie s'est transformée en autarcie et, sous prétexte de défiances réciproques, le dialogue avec les autres pôles de l'élite a été rompu.

Pour nous autres politistes tout ceci est un constat d'échec. Nous n'avons pas su justifier de notre utilité sociale, tant du point de vue de nos pratiques, de nos objets, que de nos enseignements : la faiblesse des recrutements de maîtres de conférences issus de notre discipline par l'IEP de Paris ces dernières années en est une démonstration aussi désolante qu'édifiante ■

Des heures complémentaires

Les heures complémentaires à l'Université posent problème. Accusées de tuer l'emploi par les uns, elles favoriseraient la création de postes aux yeux des autres. De nombreux professeurs y ont recours... mais, à les entendre, c'est souvent pour eux une obligation. Enquête sur l'un des sujets tabous de la discipline.

Les heures complémentaires sont une question difficile à aborder. (...) Si je n'ai pas posée la question dans mon état des lieux sur la science politique c'est parce que personne ne sait véritablement qui fait quoi. J'aurais été bien en peine d'évaluer le nombre d'heures complémentaires fait par mes collègues. Pour ce faire il aurait fallu procéder à une méthode plus inquisitoriale que je n'étais pas en mesure de déployer », explique Loïc Blondiaux, ancien président de l'AECSP et auteur d'un état des lieux de la discipline (1).

Et pourtant la question semble d'importance puisque le syndicat Sud-Education a lancé à la rentrée 2004 une pétition sur le thème « les heures sup tuent l'emploi ! » (2). D'un point de vue macro économique, un refus des heures complémentaires pourrait dégager près de quatre millions d'heures (133 millions d'euros), soit plus de 17 000 postes d'enseignants-chercheurs. « L'acceptation d'heures supplémentaires relève d'un choix de l'individu qui ne contribue pas à réduire le chômage ni la pauvreté, rappelle la pétition. Ceux qui se justifient au nom d'un dévouement aveugle à l'Éducation Nationale ou d'une nécessité pécuniaire incontournable oublient que ceux qui sont au chômage attendent d'avoir un poste pour gagner leur vie ».

Relayer ce type de message fait manifestement grincer pas mal de dents... « Faites bien attention car certains col-

lègues n'ont pas apprécié l'édito du dernier Système D, et vous risquez de vous mettre à dos ceux qui se sentent le plus proche de vous, prévient un maître de conférences. Votre dénonciation des heures comp' risque d'être contreproductive car beaucoup en font malgré eux ». Certains enseignants vont plus loin : considérer les heures complémentaires comme responsables du manque de poste relèverait tout simplement d'une dérive démagogique de la part des sans-postes.

Ces réactions virulentes montrent, à n'en pas douter, la difficulté de parler sereinement de ce thème, à vrai dire d'une grande complexité dès lors qu'on aborde le niveau microéconomique - aspect négligé dans la pétition syndicale. Il existe, en effet, au moins trois bonnes raisons fréquemment invoquées par ceux qui s'adonnent à ce « surtravail » : la conscience professionnelle, les préoccupations financières et le patriotisme disciplinaire.

S'investir

Les heures comp' témoignent d'abord d'un investissement des professeurs et des maîtres de conférences au sein de leur université. « Ceux qui font des heures en plus sont souvent très impliqués dans leur université tant sur le plan de la recherche, que de l'encadrement administratif et de l'enseignement, estime un maître de conférences. En étant là quatre jours par semaine, on

voit les étudiants, on apprend à mieux les connaître. Et tout ça, sans doute mieux qu'un intervenant extérieur ou un vacataire ».

Mieux vaudrait donc des heures complémentaires faites avec conscience

Des heures comp'... mais à l'extérieur

De nombreux enseignants s'investissent certes... mais ailleurs que dans leur faculté. Dans certaines écoles de commerce, le prix de l'heure de vacation est plus du double de celle de l'Université. Ce qui est plus que tentant... Un comportement dénoncé par les plus investis pour la discipline dans leur fac. « Le gros problème vient de l'accumulation d'heures faites à l'extérieur, explique un professeur d'université de province. Il n'est pas rare d'y voir des double services qui ne sont que la duplication des enseignements faits chez nous. Plus grave encore ! Des collègues gèrent ailleurs des formations alors qu'ils ne sont pas engagés dans leur université de rattachement... S'ajoute à cela les activités professionnelles annexes (et souvent dominantes) comme avocat, notaire, consultant, conseil, syndic de faillite, courtier... pour lesquelles on ne demande pas d'autorisation de cumul, qui sont terriblement chronophages et qui éloignent durablement une part non négligeable de collègues de l'université. A la faculté sur une grosse centaine de prof et MCF, la moitié au moins (et je pense être modéré) ont soit une activité libérale, soit une suractivité dans les enseignements complémentaires ».

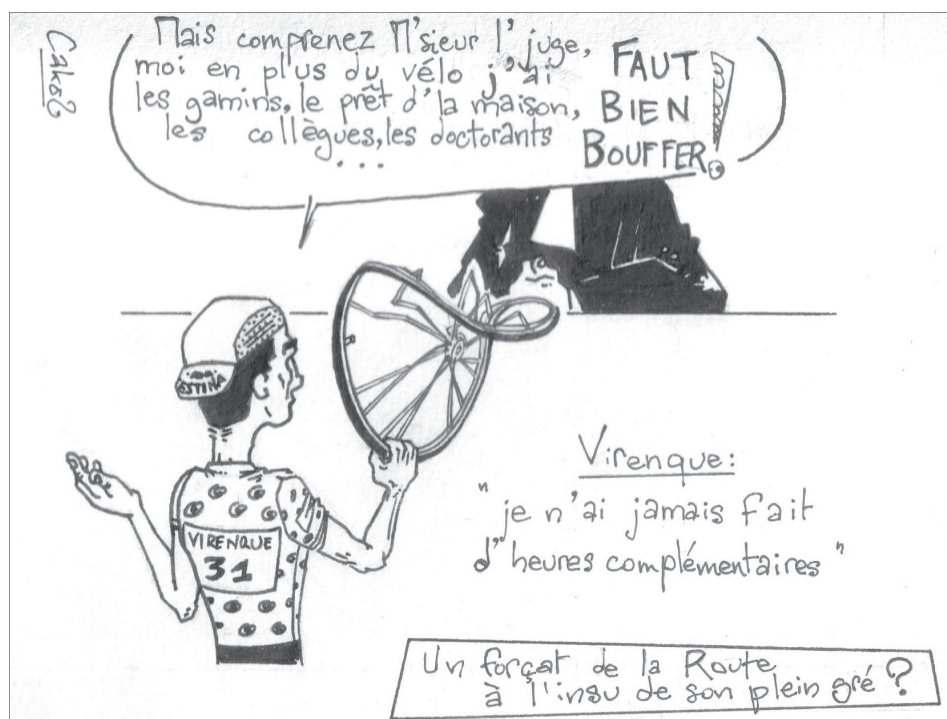
... à l'insu de leur plein gré

professionnelle qu'un vacataire (3). Celles-ci répondent à un besoin réel d'enseignement et doivent être faites. Les laisser aux vacataires (doctorant ou docteur) précarise l'enseignement supérieur car « on est dans un jeu à somme nulle : il n'y a pas de créations de

c'est qu'ils ont le plus souvent besoin d'investir.

« Les professeurs calculent leur niveau de vie à partir du volume horaire en y incluant les heures complémentaires. Ils n'ont pas de limites et en viennent fréquemment à doubler leur service.

machine à heures comp'. En doublant son service, c'est-à-dire en faisant 160 heures en plus, un maître de conférences avoue par exemple gagner « près de 7 500 euros en plus par an ». « Je m'en passerais bien parce que c'est franchement usant, concède-t-il. Si on m'augmentait, je ferais certainement beaucoup moins d'heures ».



postes », précise un professeur. De plus les vacataires sont souvent peu investis (et pour cause...) dans leur université.

Des heures au rabais

Et le cercle est supposé vertueux, puisque la présence et l'investissement des titulaires rendent les cours attractifs. Ce qui motive les étudiants à poursuivre en science politique et renforce la filière par de nouveaux besoins de création de postes. Or, c'est loin d'être partout le cas. « Il existe des cas limites. Il y a un ou deux vieux crocodiles qui réunissent les licences et les maîtrises dans un même amphi en disant à la présidence qu'ils font 2 fois 30 heures », relate un professeur.

Ce qui pousse les profs à s'investir,

Ils se justifient en disant qu'ils font ça pour rembourser la maison qu'ils ont achetée », explique un maître de conférences.

Un surtravail pour le moins paradoxal : plutôt que de revendiquer des augmentations de salaires à l'occasion des mobilisations sociales pour régler leurs problèmes de sous, les enseignants du supérieur se retrouvent à cumuler un maximum d'heures complémentaires à bas prix (prix d'une vacation pour une heure de cours : 57,56 € ; pour un TD : 38,38 € et pour un TP : 25,58 €) (4). « Les heures comp' ne sont pas bien payées, remarque une maître de conférences. Si vous croyez qu'on se paie une maison en faisant des heures comp', vous vous plantez ! ». Un propos toutefois contesté par ceux qui font tourner à plein la

Patriotisme disciplinaire

Et puis, ultime argument : il y a les heures complémentaires qui sont utiles à la discipline. L'un des paradoxes vient en effet de ce que les heures comp' sont utilisées pour créer des postes. Se saturer de cours jusqu'à exploser permet d'argumenter ensuite de la création de supports d'ATER et/ou de postes de maître de conférences et de professeur auprès du président de l'université.

Ce patriotisme disciplinaire se double d'alliances avec d'autres disciplines. Il n'est pas rare que des professeurs de science politique fassent des heures complémentaires dans des filières de sociologie, d'histoire, d'AES ou de droit public afin de témoigner de leur coopération et pour consolider l'existence de la discipline dans la perspective du LMD. A travers ce système de don et de contre-don se négocie aussi des postes pour la section 04. « Je te rends service en prenant un cours chez toi et en retour tu me soutiens l'année prochaine pour la création de poste auprès de la présidence... et inversement ».

Malheureusement, certaines facs, ainsi que l'IEP de Paris ne jouent pas le jeu de la création des postes. A titre d'exemple, « l'université de Nanterre qui recourt massivement à des vacataires, avec une licence, une maîtrise, un DEA et des DESS de science politique n'a pas créé un seul poste de maître de conf' depuis 1997 », dénonce un professeur.

Plus généralement, certains professeurs n'hésitent pas à se faire managers. Ils entretiennent la précarité qu'ils dénoncent (plus ou moins mollement) et alimentent des régiments de doc-

La stratégie gagnante des heures complémentaires

« A l'IEP de Strasbourg, au début, ils ont fait un maximum d'heures complémentaires pour annexer le maximum de cours à la fac de droit, commente un titulaire, en présentant la stratégie vertueuse et expansionniste des heures complémentaires. Ils faisaient un double service. Ils « prenaient » comme des dingues. En dix ans, ils ont fait passer les postes de 2-3 à 10. Ils disaient même aux ATER de prendre des cours en maîtrise de gouvernement comparé. C'était malin ». Car, quoiqu'on en dise, elles peuvent aussi servir la Cause. L'annexion de tous les cours se rapprochant de près ou de loin à la science politique a permis « au bout d'une ou deux rentrées de créer un support ALER et ATER... surtout quand on a un DEA et qu'on commence à gagner des allocations de thèses. On justifie d'un moniteur, par exemple et au final, c'est un poste qu'on crée », explique tel autre.

La mission de ces « paras » à l'IEP de Strasbourg se concrétise au bout de dix ans par le passage du laboratoire au statut d'UMR au CNRS. Mais ce passage est un travail d'engagement disciplinaire particulièrement coûteux pour les occupants de ces postes. Untel faisait par exemple « près d'un double service à la faculté de Mulhouse. C'était tuant, mais c'est comme ça qu'on a développé la science po localement, commente un autre. Maintenant qu'on est en ordre de marche, on ne fait plus d'heures comp'... on a tout réparti ! Franchement, au niveau du fric on n'était pas gagnant. Surtout, ça sert aux ATER actuels. Tant mieux ! »

torants précaires à grand coup de vacations et d'heures complémentaires sans jamais leur fournir de perspectives d'intégration. Ce qui n'incite pas ces mêmes doctorants à finir rapidement leur thèse car ils ne trouvent pas de débouchés dans l'enseignement supérieur et s'installent de fait de manière durable dans la précarité. Et, ce au nom des exigences de la maturation, de l'ascèse scientifique et de la réussite d'une « bonne » thèse (entre 8 et 10 ans minimum... contre une durée légale de 3 ans). D'un point de vue institutionnel, bénéficier d'un stock d'heures complémentaires important permet donc d'entretenir un *pool* de doctorants justifiant du statut de grande institution scientifique et attractive.

Tenter de résoudre le problème des heures complémentaires passe sans doute par une remise à plat de la durée du travail au sein de l'enseignement supérieur, sachant que les heures complémentaires touchent sans doute moins les professeurs que les maîtres de conférences, parce que les professeurs sont mieux payés et moins exposés à l'isolement dans une fac de province.

Dans l'immédiat les titulaires en sont réduits à tenter de résoudre la quadrature du cercle. « *Le problème c'est que pour gagner des postes, on fait des heures complémentaires. Mais qu'en en faisant, on évite aussi de créer des postes* », explique un maître de conférences. Plus pervers encore, il faut veiller à ne surtout pas trop créer de postes. « *On doit être complètement schizophrène, lâche un maître de conférences, puisqu'à moyen constant, créer trop de postes supprime les heures complémentaires et nous empêche de combler nos besoins pécuniaires personnels* ».

Plusieurs pistes sont à explorer : revaloriser les salaires, supprimer la distinction entre les professeurs et les maîtres de conférences (et par là, l'agrégation) ce qui imposera à tous des services de 192 heures plus en phase avec la massification de l'enseignement supérieur. Mais ces services ne sont plus en rapport avec ce qui est devenu le travail de l'enseignant-chercheur. Dès lors « *il faudrait moduler les services sur la base de contrat. On est obligés par cette fiction des 192 heures qui ne correspond pas à la réalité. Il faudrait revoir toute la question du service. Je serais très content d'avoir 150 heures mais je pense qu'il ne faut pas rester sur une comptabilisation du service en heures d'enseignement faites. On ne peut plus dire aujourd'hui que quelqu'un va faire cours et seulement cours pendant 42 ans. Il y a besoin de respiration que permettent par exemple des délégations CNRS. Il faut reconnaître la pluralité des missions et pouvoir passer de l'une à l'autre : mission pédagogique, mission de recherche, responsabilités administratives dans le cadre d'un labo... Or, cette idée est jugée comme libérale car elle individualiserait les contrats de travail. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'idée d'un statut unique entre chercheurs et enseignants-chercheurs. Elle ne peut prendre sens que sur le long*

terme sur des durées de cinq ans », explique un titulaire.

S'ajoute à ces pistes la création de véritables années sabbatiques pour que l'enseignant-chercheur puisse se consacrer à la recherche. Enfin, il appartient aux scientifiques de se donner des modes d'évaluation de leur nouveau métier d'enseignant-chercheur-administrateur-chef de labo-entrepreneur de contrat ■

1 Entretien avec Loïc Blondiaux, *Système D* n°17, octobre 2004.

2 La pétition est en ligne sur : <http://hs-petoche.ouvaton.org/petition.pdf>

3 Ici, le terme de vacataire ne s'agit pas d'un intervenant professionnel payé en heures complémentaires mais bien un docteur ou un doctorant qui fait des vacations.

4 Article premier, Arrêté du 22-4-2002 ; JO du 30-4-2002

Les heures comp' ou la vie

Les heures complémentaires en province relèvent parfois plus de la nécessité que du choix. Au niveau local, collaborer avec les autres disciplines est le plus souvent une affaire de survie : « Je fais un demi service en plus malgré moi. Je n'ai pas envie de le faire mais si ce n'est pas moi, alors le cours passera aux juristes. Il faut maintenir les positions de la science politique dans les facs de droit. Ça me fatigue plus qu'autre chose... », déplore une enseignante.

Alors, certains jeunes maîtres de conférences se font porteurs d'un discours de la polyvalence. En transgressant au maximum les frontières entre disciplines, il devient possible à des politistes de récupérer des services complets dans d'autres disciplines. « On pourrait être beaucoup plus offensifs sur le droit constitutionnel, préconise un maître de conférences dans une petite université de province. Dans les filières de droit, il n'y a souvent pas de quoi remplir un service avec le seul cours d'introduction à la science politique. Par le droit constitutionnel, on pourrait justifier de création de postes en section 04. Mon idée est de montrer que les politistes peuvent enseigner des matières diverses. Ce qui permet d'obtenir un contingent d'heures à montrer au doyen pour justifier de supports d'ATER, puis de postes tout court ».

L'inconfortable position du missionnaire

Dans son état des lieux Loïc Blondiaux recensait 14 établissements pourvus d'un seul enseignant-chercheur de science politique, le plus souvent maître de conférences. Système D a voulu en savoir plus sur ces ambassadeurs qui se battent pour faire exister la discipline au quotidien. Une discipline qui le leur rend très mal.

Pour les juristes, je suis sociologue. Mais, du côté de mes collègues sociologues, il a fallu du temps pour qu'ils ne me considèrent plus comme un juriste ». Celui qui s'amuse de ce paradoxe est maître de conférences en science politique dans une petite université de province. Pour se faire accepter lorsqu'on est le seul politiste dans une fac, il faut parfois savoir ruser et diffuser la science politique clandestinement. « J'ai été obligé de batailler, confie un autre de ces éclaireurs de la discipline. Tu es tout seul. Les seuls arguments dont tu disposes, c'est de montrer ce qu'est la sociologie politique. J'ai fait lire des articles aux sociologues de ma fac, j'ai écrit dans la revue locale. Et à la fin ils disent : 'ah, ouais, c'est sympa ce que vous faites en science po !' ».

Rien d'étonnant alors à ce que les jeunes missionnaires avouent leur isolement. Dans les combats institutionnels ils ne se sentent guère épaulés par les plus « gradés ». « Il faudrait que les profs d'université fassent des lettres ouvertes, s'engagent dans la création de postes, réclame un jeune maître de conférences. C'est surtout des profs qui peuvent faire ça. Un maître de conférences n'est pas audible à la présidence de l'université ».

Absence de perspectives

L'isolement se double d'une forte impression d'immobilité et d'une difficulté à envisager des perspectives de carrière. Le jeune maître de conférences se retrouve rapidement assigné à résidence en province.

Les raisons sont multiples. En période de pénuries de postes, les mutations sont réduites. Car muter, revient à prendre momentanément un poste au recrutement. Pour tenter de sortir de cette situation, certains sont passés par une délégation CNRS grâce à laquelle ils ont pu publier et se bâtir un « dossier de qualité » leur ouvrant enfin les portes d'une mutation maintes fois réclamée.

Qu'à cela ne tienne alors, objecteront certains : pourquoi ne passent-ils pas l'agrégation ? C'est sans compter un certain nombre de non-dits. L'agreg' a un coût. Elle requiert de nombreux sacrifices familiaux. « Une fois agrégé, on peut se

retrouver n'importe où en France, explique un des warriors de la discipline. Ce n'est pas facile. Faut-il que la femme arrête de travailler pour que son mari devienne professeur ? ». Et puis devenir professeur ne règle pas tout. Il est parfois difficile d'être muté même lorsqu'on est prof agrégé.

Sortir du nombrilisme

En résulte la désagréable sensation de se retrouver coincé dans sa carrière : « Il y a un discours en faveur de la mobilité. Mais on se retrouve plus prisonnier, plus immobile que dans le secondaire. Ce n'est pas super motivant quand il n'y a pas de perspectives de changement. J'aime bien l'Université mais je n'aime pas l'idée d'être fonctionnaire inamovible ».

Alors dans ces grands moments de solitude, le jeune missionnaire en vient parfois à s'interroger sur la discipline et ses incohérences. La principale c'est sans doute l'écart entre les besoins des petites universités et l'esprit de chapelle qui règne parfois dans la science politique. « Quand ils sont capables d'enseigner dans des filières diverses (droit, sciences sociales...),

les politistes constituent un atout réel pour les petites universités de proximité créées depuis une vingtaine d'années », souligne l'un d'eux.

Or, rien n'est plus éloigné des préoccupations actuelles de certains pontes que ce discours de la polyvalence qui passe pourtant si bien auprès des doyens des petites universités. L'un de ces missionnaires se veut plus offensif : il faut faire une OPA sur le droit constitutionnel qui présente un intérêt stratégique indéniable, mais aussi sur l'histoire des idées, ou la culture générale explique-t-il en substance.

Pourtant, ce discours n'a jusque là pas tellement été porté par la discipline. « Les gens de l'AECSP sont presque tous en IEP ou en fac de droit où il existe des filières spécifiques de science politique, s'emporte un commis de la science po. Ils sont en général parisiens ou au pire lillois. Tout le monde se fout des pauvres cons qui se retrouvent dans des facs de province. Il ne faut pas s'en tenir à des positions de principe sur ce qui serait le cœur légitime de la science politique. C'est une discipline petite qui tend un peu trop à se regarder le nombril » ■



Le LMD vu des salles de TD

Alors que la LOP focalise légitimement l'attention, c'est une autre réforme majeure de l'université, le LMD, qui entre actuellement en vigueur. Lille II fait partie des quelques universités ayant eu l'honneur d'être « pilotes » sur cette réforme. Ce qui permet à un collectif de doctorants de science politique de cette université d'en dresser un premier bilan.

L'éloge du LMD emprunte au registre des nécessités de l'internationalisation (1) mais aussi à celui de « l'amélioration de la qualité pédagogique, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement de l'étudiant » (2), censée assurer l'accroissement du taux de réussite. C'est sur ce thème que *Le Monde* a donné la parole aux présidents des universités du Nord-Pas-de-Calais (3). Ces établissements, passés au LMD depuis l'année 2003-2004, faisant figure de « pilotes » et donc de vitrines de la réforme. Loin du tableau angélique dressé par les responsables d'université, essayons d'apporter une contribution de témoins directs de l'application de cette réforme, à travers un état des lieux de son application à Lille II.

Il faut souligner d'emblée combien la mobilité internationale, argument central de cette réforme, est une pratique marginale pour les étudiants de Lille II (à l'exception de ceux de l'IEP pour qui elle est obligatoire). Quelle que puisse être l'amélioration de la lisibilité européenne des formations, le principal obstacle à l'expatriation réside dans l'inégalité de ressources entre étudiants, aussi bien en termes de capitaux économiques (moyens financiers permettant la mobilité) que culturels (connaissance des langues, dispositions au « cosmopolitisme »...).

La pédagogie oubliée

Or la réforme LMD n'est pas faite pour des étudiants qui ne sont qu'exceptionnellement dotés de ces propriétés. Et surtout elle n'apporte rien pour corriger ces inégalités. Il n'est qu'à penser à l'hypocrisie de l'enseignement des langues vivantes. Alors que la parfaite maîtrise de celles-ci est déclarée indispensable, on ne pourra pas compter sur l'enseignement public pour l'acquérir : comme le dit un professeur de langue, « avec 15 h par semestre, au mieux on peut juste espérer que les étudiants conservent le niveau acquis à la sortie du lycée ».

Autre utopie du LMD, l'objectif initial de présenter une offre de cours où l'étudiant pourrait choisir sans aucune contrainte afin de bâtir un parcours adapté aux ambitions réputées préexistantes et rationnelles des étudiants est largement contourné par l'établissement de parcours imposés : certains cours de M1 sont de facto obligatoires pour accéder dans telle ou telle mention spécialisée du M2.

La mobilité internationale quasi inaccessible et la logique des cours à la carte largement neutralisée, il ne reste guère du LMD que la semestrialisation des enseignements, ce qui

est d'autant plus problématique qu'à Lille II, le passage au LMD a fonctionné comme une fenêtre d'opportunité pour transformer le système de notation, avec l'instauration d'un « contrôle continu renforcé » en lieu et place du contrôle terminal : les cours fondamentaux accompagnés de TD ne donnent plus lieu à une épreuve sur table en fin de semestre, mais à deux examens avant même la fin de ce cours. Les étudiants sont donc pris pendant douze semaines dans une situation de bachotage permanent. Les semestres hyper intensifs ne sont pas propices à la bonne « digestion » des savoirs, et encore moins au suivi d'un double cursus ou tout simplement à l'exercice d'un « petit boulot ».

Pour les doctorants, allocataires-moniteurs ou ATER, le passage au LMD à moyens quasi constants, s'est accompagné d'une explosion de la charge de travail, liée notamment au doublement du nombre d'étudiants en M1 : augmentation du nombre de copies à corriger (aggravée par l'instauration du contrôle continu renforcé), de mémoires à encadrer... Une intensification qui concerne le travail « invisible », non objectivé et non codifié dans les contrats de travail et donc un peu plus extensible chaque année : « ça fait partie du service », nous dit ainsi l'administration en envoyant des convocations pour la surveillance d'examens parfois très éloignés de la science politique (droit des contrats...). Autre indice encore de l'insaisissable augmentation de la charge de travail : les bureaux des non-titulaires deviennent le principal endroit où les étudiants peuvent s'adresser pour régler leurs problèmes.

C'est en effet largement à la charge des doctorants que s'est produit l'alourdissement du travail de suivi des étudiants engendré par le LMD. Or il est difficile pour les doctorants de refuser cette intensification de leur travail : l'impératif d'accumuler des expériences d'enseignement pour être recruté est omniprésente. En intensifiant l'investissement des doctorants dans l'enseignement, le LMD ralentit d'autant plus leurs recherches que la réforme n'a rien apporté pour les étudiants du cycle « D » ■

1 Parmi les objectifs du LMD figure celui « d'encourager la mobilité, d'accroître l'attractivité des formations françaises à l'étranger et permettre la prise en compte et la validation des périodes de formation, notamment à l'étranger ». Art. 3, décret n°2002-482 du 8 avril 2002.

2 Art. 3, décret n°2002-482 du 8 avril 2002.

3 « L'harmonisation européenne des diplômes a conquis l'université », *Le Monde*, 4 décembre 2004.

Un IEP très « libéral » avec ses doctorants

Les financements publics ou privés de la recherche en science politique sont rares. Aussi prestigieuse soit-il, Sciences Po Paris n'échappe pas à la crise. Là-bas, un système d'hyper précarité est en expansion, celui des « libéralités ». Des sommes qui n'ouvrent droit à aucune couverture sociale.

Pour qui n'y prête guère attention, les sources de financement à l'IEP de Paris sont légions. De manière officielle, la brochure intitulée *Les aides financières de l'école doctorale* (1) rappelle ce que « Sciences Po propose » : bourse Christophe Ribout, bourses doctorales américaines, bourse Philip Williams, bourse post-doctorale dite « de mobilité internationale », etc.

Mais officieusement, les « sommes forfaitaires » et autres « remboursements de frais » par les laboratoires de rattachement (pour des traductions ou des comptes-rendus de colloques) ou encore les créations de prix et les vacations à l'IEP se sont multipliés. Ces « libéralités » ont le mérite de pallier le manque de financement étatique, mais elles n'ouvrent aucun droits sociaux aux jeunes chercheurs. Elles impliquent une précarité croissante : absence de sécurité sociale pour les plus de 28 ans, de cotisation retraite, d'assurance chômage, de congés parentaux, de congés maladie, accès difficile aux prestations de la caisse d'allocations

**Nombre de doctorats délivrés
à Sciences Po Paris (1995-2003)**

Année	Science politique	Toutes disciplines
1995	17	34
1996	21	42
1997	12	40
1998	16	34
1999	10	30
2000	14	43
2001	20	36
2002	20	38
2003	12	26

familiales, aux contrats de location d'appartements, aux prêts bancaires... Bref, la porte est grande ouverte pour tous les montages financiers plus fragiles les uns que les autres, voire pour le travail illégal (afin de finir le mois).

Plusieurs axes de réflexion sont envisageables : a) exiger un financement public conséquent et de qualité (revaloriser les allocations de recherche et augmenter leur nombre) ; b) rendre le financement des thèses obligatoire ; c) transformer les libéralités en salaire ou en contrats de recherche (sensibiliser les financeurs publics et privés, français et étrangers : écoles doctorales,

fondations, associations, entreprises, ministères, laboratoires) ; d) exiger un état des lieux des écoles doctorales sur le financement des doctorants (taux de financement, type de financement, lien avec la durée de la thèse, le taux d'abandon).

A Sciences Po, quelques aménagements pourraient aboutir à une amélioration statutaire et sociale des jeunes chercheurs : transformer les charges de conférence de vacations en contrats ou les bourses en contrat de travail et inciter les partenaires à faire de même ; légaliser le travail réalisé pour les laboratoires.

Enfin, il faut rappeler que l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales stipule l'obligation de représentation des jeunes chercheurs au sein des organismes de recherche (conseil d'unité du laboratoire de rattachement, en fonction du statut de celui-ci) et des écoles doctorales (conseil exécutif).

Associée au développement des libéralités, l'application tardive de l'arrêté – une représentation des doctorants est assurée depuis janvier 2005 au CERI et au CEVIPOF (par nomination, processus discutable) et devrait l'être à l'Ecole Doctorale (par élection) – souligne le statut fragile des doctorants. Cette ouverture institutionnelle devrait permettre d'exiger un état des lieux des financements. Les Ecoles Doctorales doivent prendre conscience de leur responsabilité dans cette précarisation et tenter d'inverser la tendance ■

Une usine à doctorants

L'école doctorale de l'IEP de Paris « regroupe environ 1 000 étudiants dont 600 doctorants qui font des études avancées privilégiant la formation par la recherche [...]. L'école doctorale poursuit son développement qui s'est traduit en 2003 par la soutenance de 39 thèses », détaille le site Internet de la prestigieuse institution. En 2003, 260 étudiants ont été admis en DEA et 89 doctorants en doctorat, dont 60 en science politique.

Sur les 599 doctorants de l'école doctorale de Sciences Po, selon le rapport « La Politique scientifique de Sciences Po », 8 centres de recherche et une grande école doctorale (mars 2004), « entre 70 et 100 bénéficieraient d'une allocation de recherche ». Aucun rapport de Sciences Po ne précise le taux de financement de ses doctorants, leur type (allocations ou libéralités) ou leur durée. Cette inexactitude renforce le sentiment d'opacité de la procédure d'attribution des allocations et illustre une qualité de financements largement dégradée.

1. Consultable également à l'adresse : <http://www.sciences-po.fr> Dernière mise à jour au 12/12/2002.

Les Jeunes Chercheurs réforment la thèse

Repenser les études doctorales. Telle a été l'une des entreprises de l'Assemblée Générale de la Confédération des Jeunes Chercheurs qui s'est tenue à Toulouse les 23 et 24 octobre dernier. Une vingtaine d'associations y étaient représentées, dont une majorité pour les sciences dures et les Grandes Ecoles. Mais l'ANCMSP était là aussi.

Renforcer les Ecoles doctorales et promouvoir la recherche sur projet. Ce sont les objectifs de la réforme des études doctorales, souhaitée par le ministre. Cette réforme implique notamment une reformulation de l'arrêté du 25 avril 2002. Dans cet optique, la CJC a conçu la rédaction suivante de l'article 7 de l'arrêté : « en vue du recrutement d'un doctorant, les directeurs d'unités, ou les directeurs de recherche après avis des directeurs d'unités, déposent auprès du directeur de l'institut doctoral un projet doctoral s'inscrivant dans la politique scientifique de leur équipe. Ce projet est au moins constitué d'une problématique de recherche, d'une présentation des moyens matériels et financiers prévus (englobant éventuellement la rémunération du doctorant) et d'un profil du candidat souhaité. Il devra faire l'objet, par l'institut doctoral, d'un affichage et d'une diffusion équitable pour des candidats internes et externes, quel que soit l'établissement où ils auront obtenus leur master ».

Il s'agirait donc d'institutionnaliser la recherche sur projet et d'organiser un recrutement avant la thèse, afin de réduire le nombre de doctorants. Le doctorant serait inscrit en thèse pour 3 ans (avec un CDD), et son travail serait suivi par « un comité de validation des étapes ». Le texte proposé cherche clairement à améliorer l'encadrement

de la thèse - au risque parfois de transformer le doctorant en main d'œuvre taillable et corvéable à merci pour les laboratoires.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, la CJC estime qu'il faut aménager la période entre la soutenance de thèse et le recrutement par un volant de CDD sur 2 ou 3 ans non renouvelables. Elle poursuit dans ce sens une réflexion sur le statut des « chercheurs associés », qui pourrait à terme être intégré dans la nouvelle version de l'arrêté. Ce statut pour des docteurs sans postes pose le problème de maintenir une situation de précarité au-delà de la thèse et fait courir le risque d'une exclusion de la recherche pour tous ceux qui ne trouveront pas de contrat. Il est évident que si les contrats de « chercheurs associés » consistent en la simple conversion des postes d'ATER sans augmentation significative des CDD, alors cette proposition aura pour effet d'exclure un bon nombre de docteurs de la recherche.

Arrêt de mort

En outre, sans un véritable plan pluriannuel de l'emploi scientifique, comme le demande le rapport des États Généraux de la recherche, cette réforme des études doctorales pourrait à terme signifier l'arrêt de mort de certaines disciplines.

Cette assemblée générale a également été l'occasion de dresser un bilan des activités de la CJC en 2004. Parmi les succès enregistrés par la Confédération, le *Rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs* (1) figure en première position. Sa diffusion a permis entre autre la mobilisation de l'Ecole Des Mines (2). À cette occasion, la CJC a été reconnue comme un interlocuteur privilégié pour le ministère, et elle a été auditionnée par les parlementaires à propos de ce rapport.

La CJC mène également des négociations avec les syndicats étudiants en vue d'obtenir la création d'un collège spécial pour représenter les jeunes chercheurs dans les conseils universitaires.

Enfin, le mouvement qui a animé la recherche en 2004, a entraîné une diversification des contacts de la CJC et des collaborations fructueuses.

Pour l'année qui vient, les objectifs principaux sont les suivants : entamer un travail de fond sur les difficultés rencontrées par les jeunes chercheurs étrangers ; poursuivre les réflexions entreprises sur la Charte des thèses par la mise en œuvre d'un outil d'évaluation de ladite charte ; participer à la concertation sur la réforme des Etudes Doctorales.

Au terme de cette AG, on peut penser que les collaborations établies entre la CJC et l'ANCMSP, notamment autour de la reconnaissance d'une spécificité des sciences sociales donneront lieu à d'autres actions communes afin que la voix de la science politique, mais aussi celle des autres sciences humaines et sociales soit portée plus fortement dans les débats et les réformes en cours ■

1. Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/>
2. cf. <http://www.emn.fr/x-net/acmin/>

Halte au mépris

Procédure de recrutement avortée, rudesse des attaques ad hominem, débats internes à la discipline.... Le moins que l'on puisse dire c'est que la deuxième session de recrutements de maîtres de conférences de l'année 2004 fera date. Bilan.

Je ne comprends pas pourquoi on vous fait venir de si loin ! ». Celui qui laisse clairement entendre que les jeux sont déjà faits en faveur d'un candidat local est président de commission de spécialistes. Nous sommes au XXI^{ème} siècle et à n'en pas douter il reste encore du pain sur la planche en matière de transparence des recrutements.

Pourtant au niveau des postes, on constatait un léger mieux à la suite de la mobilisation des jeunes chercheurs durant l'hiver et au printemps 2004, suivis d'une participation aux États Généraux. Neuf postes de maîtres de conférences (MCF) et deux postes de chargés de recherche au CEVIPOF étaient ouverts au recrutement. On croyait naïvement avoir échappé au pire, à savoir des postes pourvus à la mutation.

Mais, malheureusement de nombreux « points noirs » persistent au niveau de la procédure de recrutement. Tout d'abord, certaines commissions de spécialistes se distinguent par leur mutisme, leur opacité sur la communication des dates d'audition et leur composition. Trop souvent encore, on ne doit la publicité de certaines informations qu'à l'activation de réseaux informels quand la transparence de la procédure devrait être de mise partout sans exception. Depuis 1996, l'ANCMSP œuvre dans ce sens : il n'est pas normal qu'au bout de 8 années de travail, on assiste encore à de telles situations.

Et puis cette session fut aussi celle des records de chevauchements d'auditions. Le 29 novembre 2004 par exemple restera un jour faste avec pas moins de trois auditions ! Afin de ne pas léser les candidats, la concertation et la règle du premier disant doit s'imposer.

Quel mépris pour les candidats auditionnés qui, dans des situations plus que précaires, déboursent au minimum 150

euros (en frais d'envoi de dossiers, des travaux, trajet pour l'audition voire nuit d'hôtel) pour une campagne ! Plus grave encore, que penser de l'annulation d'une audition la veille du jour où elle devait se tenir, alors même que certains candidats étaient déjà sur place ? Enfin, *last but not least*, que penser de l'annonce du recrutement d'untel... 3 jours avant l'audition ?

L'ANCMSP condamne ces pratiques qui font peu de cas des candidats qui devraient à être traités en futurs collègues. L'ANCMSP propose également que soit mis en place un « pot commun » au niveau de la discipline pour

permettre aux plus démunis de pouvoir se faire financer une partie de leurs frais d'auditions. Et puis, ne pourrait-on pas aussi imaginer que l'institution qui recrute rembourse les frais de déplacements ? Loin d'être utopique, cette proposition s'appuie sur des expériences de recrutement dans des universités américaines mais également européennes.

On le voit, des efforts restent encore à fournir pour que l'on n'assiste pas à une régression vers des *habitus* (encore plus ?) mandarinaux, dont on voit poindre quelques signes plus qu'inquiétants ■

En bref...

Femmes sur la touche au CNRS

« Combien d'années faudra-t-il encore pour que les femmes occupent réellement la place qui leur revient dans le milieu de la recherche ? », s'interroge le SGEN-CFDT. « Pour la deuxième année consécutive, le résultat des concours de CR2 de 2004 fait apparaître une distorsion entre le nombre de femmes lauréates et celui de candidates », précise le communiqué du syndicat. Entre 2003 et 2004, la proportion de candidates est restée stable autour de 37 %, pendant que les lauréates passaient de 32 % à 28,5 % du total. Pour les concours CR1 et DR on assiste également à une baisse de la proportion de femmes candidates alors que la pression (nombre moyen de candidats par poste augmente). « En situation de pénurie, quand la concurrence est rude, les hommes tirent mieux leurs épingles du jeu », explique encore le SGEN.

Le comité national vient d'être renouvelé : il affiche 30,3 % de femmes, un chiffre en progression par rapport à 2000 où il atteignait 26 %. Par contre, les femmes peinent toujours à s'imposer dans les fonctions à responsabilité (secrétaires scientifiques ou présidentes de section). Elles restent aussi à l'écart des diverses médailles de bronze, argent, or, cristal. En 50 ans, sur 54 lauréats, la médaille d'or n'a été attribuée que deux fois à une femme.

Un rapport explosif

L'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche signe un rapport détonant. Vertige de la prospective : « à effectifs supposés constants et à rythmes ou 'pratiques' identiques au passé, il faudra recruter 14 370 maîtres de conférences et plus de 9 000 professeurs », prédit le rapport. Or, aujourd'hui « un jeune docteur intéressé par une carrière dans l'enseignement supérieur (qualification) a, globalement, 11,9 % de chances d'accéder au statut de maître de conférences. Les chances d'un maître de conférences [de devenir professeur] étant de 13,3 %. Cela signifie que les chances d'un jeune docteur de devenir professeur sont de 1,6% », explique l'Inspection. « En l'état actuel, il faudrait plus de 120 000 candidats pour assurer le renouvellement des générations jusqu'en 2010 », poursuit le rapport. La production des thèses actuelles est très insuffisante pour assurer ce vivier car le nombre de thèses soutenues est en baisse tout comme la part de l'enseignement supérieur (MCF, ATER) parmi les débouchés.

Maître de conférences 2ème session,

	Clermont-Ferrand I	ENS Lyon	IEP Lyon (« monde chinois contemporain »)	Lyon II (« sociologie politique »)
Commission	Commission mixte présidée par Frédéric Charillon	Non communiquée	Commission mixte présidée par Paul Bacot	Commission mixte présidée par Paul Bacot
Liste des auditionné(e)s en science politique	Boumaza Magali Gobille Boris Guillalot Elsa Irongelle Bastien Mangenot Michel Marrel Guillaume Rougier Bernard Secondy Philippe	Aucante Yohann Bazin-Begley Anne Chatriot Alain Gobille Boris Israel Lliora Mattina Cesare	Capdeville Zeng Catherine Corcuff Stéphane	Aucante Yohann Boumaza Magali Chatriot Alain Dumoulin David Gobille Boris Hamidi Camille Mattina Cesare Milet Marc Palomares Elise Venel Nancy
Candidat(e)s classé(e)s	Interruption de la procédure, audition annulée	1. Gobille Boris 2. Mattina Cesare 3. Bazin-Begley Anne	1. Corcuff Stéphane 2. Capdeville Zeng Catherine	1. Hamidi Camille 2. Boumaza Magali 3. Venel Nancy 4. Aucante Yohann 5. Chatriot Alain

Concours de l'agrégation 2004/2005

Le président du jury est Marc SADOUN
 Au 15 décembre 2004, les candidats
 dont les noms suivent sont autorisés à
 poursuivre les épreuves du concours :

BAGAYOKO-PENONE Niagalé
 DARRAS Eric
 DORMAGEN Jean-Yves
 FROIDEVAUX-METTERIE Camille
 GOUJON Alexandra
 HENRY Emmanuel
 IRONDELLE Bastien
 JOANA Jean
 LAMBERT Frédéric
 LEFEBVRE Rémi
 LINDEMANN Thomas
 MAILLARD (de) Jacques
 PERREAU-SAUSSINE Emile
 ROGER Antoine
 ROUGIER Bernard
 ROUYER Muriel
 SAURUGGER Sabine
 STRUDEL Sylvie
 VAUCHEZ Antoine
 VION Antoine

Chargés de recherche au CEVIPOF

Candidats classés sur le poste général :

- 1/ Cinalli Manlio
- 2/ Irongelle Bastien
- 3/ Hamidi Camille
- 4/ Magni-Berton Raul

Est recruté : Cinalli Manlio

Sur le poste fleché pensée politique, est recruté : Escudier Alexandre

Pascal Perrineau, directeur du CEVIPOF a tenu à expliquer ses choix.

« Le CEVIPOF a mis en juin dernier deux postes de chargé de recherche au recrutement. Il s'agissait de renforcer le pôle « Histoire des idées et pensée politique » en lui réservant un poste et de trouver un jeune chercheur en sociologie politique porteur de nouvelles approches et d'un enracinement international.

L'écho rencontré par ces ouvertures de postes a été très favorable : trente quatre candidats se sont présentés, parmi eux treize femmes et six étrangers.

Huit de ces candidats ont été auditionnés après une instruction attentive de chacun des dossiers. Les candidats disposaient tous de curriculum vitae très solides, avec une bibliographie souvent conséquente et des projets de recherche « professionnels ».

Le Conseil d'Unité après un débat de qualité a exprimé un avis positif sur le recrutement de M. Manlio Cinalli, jeune chercheur italien de 32 ans, ayant fait ses études à l'université de Florence ainsi qu'à l'université de Belfast et de M. Alexandre Escudier, chercheur de 33 ans, diplômé de Sciences Po Paris et de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et ayant passé l'essentiel de sa carrière de post-doctorant en Allemagne.

L'administrateur de la FNSP a suivi ma recommandation et a nommé ces deux chercheurs de la FNSP au CEVIPOF. Le profil international et « ouvert » de ces deux candidats montre la capacité du CEVIPOF à placer les enjeux de la recherche au seul niveau où ils méritent d'être placés aujourd'hui c'est à dire au niveau européen. »

automne 2004 (postes « SLR »)

Lyon III	Montpellier I (« sociologie politique »)	Paris II	Reims (4è et 24è section)	IEP Toulouse (« relations internationales »)
Commission présidée par Jean-Paul Joubert	Commission présidée par Hubert Péres	Commission présidée par Hugues Portelli	Non communiquée	Commission mixte présidée par Jean-Michel EYMERI
Bourgou Taoufik Campana Aurélie Irongelle Bastien Pajot Christian	Becerra Sylvia Cohen Antonin Irongelle Bastien Larbiou Benoît Mattina Cesare Michel Laura Secondy Philippe Venel Nancy	Aucante Yohann Bazin-Begley Anne Goujon Alexandra Marrel Guillaume Mattina Cesare Millet Marc Peluchon ? Travers ?	Neuf candidats convoqués. Seuls 6 se sont présentés Ben Mabrouck Taoufik Cadiou Stéphane Gillet-Lorenzi Emmanuelle Le Goff Tanguy Thuriot Fabrice ???	Baisnée Olivier Bazin-Begley Anne Cohen Antonin Dixneuf Marc Dudouet François-Xavier Dumoulin David Gobille Boris Irongelle Bastien Leconte Cécile Mangenot Michel Pajon Christophe Van den Hoven Adrian
1. Bourgou Taoufik 2. Pajon Christian 3. Campana Aurélie 4. Irongelle Bastien	1. Michel Laura 2. Irongelle Bastien 3. Mattina Cesare 4. Secondy Philippe 5. Venel Nancy	1. Millet Marc 2. Peluchon ? 3. Travers ?	1. Gillet-Lorenzi Emmanuelle 2. Cadiou Stéphane 3. Thuriot Fabrice 4. Le Goff Tanguy	1. Baisnée Olivier 2. Cohen Antonin 3. Dudouet François-Xavier 4. Dumoulin David 5. Irongelle Bastien

Systeme D

*Journal de l'Association nationale
des candidats aux métiers de la
science politique (ANCMSP)*

c/o Université de Paris I
UFR 11 - Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris cedex 05
ancmsp@yahoo.com

Pensez à renouveler votre adhésion

(qui comprend l'abonnement à *Systeme D*)

Etudiants en DEA, doctorants et docteurs sans poste : 8 euros

Allocataires et ATER : 16 euros

Titulaires : 32 euros

Ecoles doctorales (abonnement seul) : 32 euros

Dernière minute...

Tous unis contre la sale LOPRI

Les organisations syndicales ne devraient pas être en panne de slogans pour s'opposer au projet de loi Fillon-d'Aubert plus connue sous le sigle de LOP ou LOPRI (loi d'orientation et de programmation de recherche et d'innovation).

Tous les personnels et étudiants de l'enseignement supérieur sont appelés à se mobiliser lors des assemblées générales qui se tiendront du 31 janvier au 5 février. Le 4 février, les chercheurs, IATOS, enseignants-chercheurs seront dans la rue.

Pour l'Île-de-France, la manifestation partira de Jussieu à 13 h 30 et se rendra rue de Grenelle au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les organisations syndicales appellent également les personnels à participer activement aux défilés organisés le 5 février pour la défense des 35 heures, de l'emploi, des salaires et des services publics.

Visitez notre site web
<http://www.ancmsp.org>

« Une situation intolérable et catastrophique »

Nous publions ici les principaux extraits de l'intervention d'Hélène Combes, trésorière de l'ANCMSP et membre de Comité d'initiatives et de propositions (CIP), lors des États Généraux de la Recherche, les 28 et 29 octobre derniers à Grenoble.

La situation de 70 000 doctorants et de plusieurs milliers de docteurs sans poste reste catastrophique et intolérable. Les situations de travail au noir sont légions. Les institutions les plus prestigieuses monnayent notre insertion en leur sein contre des conditions de travail déplorables et parfois illégales. Nous en arrivons à faire de la recherche et de l'enseignement de manière quasi bénévole, parfois sans couverture sociale et sans cotiser pour la retraite, dans l'hypothétique espoir qu'une ligne supplémentaire sur notre CV fera la différence le jour du recrutement face aux dizaines de candidats tout aussi qualifiés et dans une situation tout aussi critique que la nôtre. On voit apparaître un nouveau phénomène de société : le retour chez ses parents du trentenaire docteur, chômeur en fin de droits, qui ne peut plus louer un appartement, même exigü. Avec la réforme de l'assurance chômage notre situation s'est encore dégradée et de plus en plus de docteurs se retrouvent au RMI.

Permettez-moi seulement une petite référence personnelle. J'ai trois années d'expérience d'enseignement dans deux disciplines différentes et j'ai encadré quasiment 700 étudiants. J'ai publié dans trois langues différentes et notamment dans la revue anglo-saxonne la plus importante dans mon domaine ; des universités étrangères m'invitent pour donner des cours qui sont payés pour quatre jours plus de la moitié de ce que gagne un chargé de recherche débutant en un mois. Les trois-quart de mon salaire partent dans la location d'un appartement-bureau où mes archives et mes livres, bref mes instruments de travail, occupent la quasi-totalité de mon espace vital.

Alors que nous sommes des acteurs es-

sentiels à la production scientifique dans les laboratoires et que nous donnons une vision dynamique de la recherche française à l'étranger, nous sommes considérés par l'institution comme que des étudiants attardés, situation qui débouche non pas sur quelques années de précarité mais sur dix voire douze ans dans certaines disciplines.

Bref, ces cas sont connus depuis longtemps et dénoncés par les jeunes chercheurs. (...) Suite à ce travail collectif, nous sommes convaincus que la communauté scientifique est prête à changer d'attitude à l'égard des jeunes chercheurs, à garantir la transparence des recrutements, à assurer un véritable encadrement des doctorants (par les directeurs, mais aussi par les laboratoires et les écoles doctorales), à aller vers une diminution de la longueur des thèses dans certaines disciplines. Les échanges entre disciplines sur la manière d'encadrer les doctorants ont généré de véritables prises de conscience.

La communauté scientifique, sur la question des jeunes chercheurs et de bien d'autres points, est mûre pour une révision de ces pratiques. À vous messieurs les ministres de mettre à sa disposition les instruments de ces changements.

Comment assurer ces changements ?

- Un plan pluriannuel pour l'emploi. Le budget prévisionnel 2005 est très, très largement insuffisant sur ce plan. Plus généralement, les mesures pour les jeunes chercheurs sont quasiment inexistantes. Nous ne voulons plus de bricolage et d'effet d'annonce autour de la création de postes. En SHS, il n'est plus tenable que la démocratisation de l'éducation supérieure soit en grande partie assurée par des non-titulaires et cela au détriment de leur recherche.

De plus, nous le répétons encore une fois : l'avenir de la recherche réside dans l'emploi pérenne.

- La reconnaissance du caractère professionnel du doctorat qui implique une reconnaissance salariale du travail réalisé. Ceci passe aussi par la mise en place d'un cadre juridique commun pour les doctorants.

- Une revalorisation des salaires des jeunes maîtres de conférences, chargés et ingénieurs de recherche.

- La représentation systématique des jeunes chercheurs non titulaires dans les conseils, qui serait un signe fort de démocratisation du système de recherche.

- Une valorisation du doctorat et son inscription dans les conventions collectives, préalable nécessaire d'une intégration correcte des docteurs dans le tissu socio-économique.

Messieurs les ministres, les jeunes chercheurs attendent maintenant des actes, un geste fort, preuve d'une véritable volonté politique pour régler cette question. Question qui concerne bien tous nos concitoyens car de son règlement dépend l'avenir de la recherche en France, la qualité de l'enseignement supérieur dispensé à la majorité des jeunes de ce pays et, plus généralement, l'irrigation de l'ensemble de la société par des professionnels capables d'appréhender la complexité croissante de notre monde.

★ *Ce texte était également soutenu par la Confédération des jeunes chercheurs (CJC) et Droit d'entrée (DDE).*

Dossier « États généraux » en pages 2 à 5